

Du 25 Novembre 1933.

Assemblée générale des administrateurs et fonctionnaires communaux à 15 heures à l'hôtel de la gare à Corcelles.

Présidence de Mr. Henri Racine Président. 23 membres sont présents. 4 se sont faits excuser. Le procès-verbal de la dernière assemblée générale est lu et adopté avec remerciements à son auteur.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président prononce l'éloge funèbre du regretté Samuel Fatton, administrateur à Bevaix, membre du Comité, décédé en Juin dernier. L'assemblée se lève pour honorer la mémoire du défunt.

Admissions.

Onz été reçus membres actifs:

MM. Roger Benoit, administrateur aux Ponts de Martel et

César Jeanmonod, administrateur à Bevaix. L'assemblée ratifie ces deux admissions par acclamation. La société compte actuellement 39 membres actifs.

Gestion et comptes.

Le Comité de 4 membres a continué sa tâche jusqu'à ce jour. Mr. Racine remercie ses collègues du comité de leur collaboration de tout instant. La fortune de la société dépasse actuellement le montant de Fr 1.000.- en sorte qu'on peut conclure que nos finances sont saines.

Comptabilité communale.

Cette affaire qui avait fait l'objet d'une intéressante discussion à la précédente assemblée générale a été purement et simplement classée à la suite de l'intervention du contrôle des communes il n'a pas été possible de trouver un terrain d'entente.

Assurance caution.

..... pour Fr 164000. de contrats

..... " 171000 " "

..... " 177000 " "

Police des habitants. D'importants changements vont se produire dans ce..... est tout à l'avantage des préposés qui obtiennent ainsi satisfaction.

..... Comité se proposait d'intervenir en faveur d'un collègue..... trouvait en difficultés avec le conseil communal. et le Comité est heureux de constater que nous.

..... manquent 7 lignes

avoir au compte de chèques	Fr 63.45
dépôt sur un livret d'épargne	"974.04
avoir en caisse	14.20

total Fr 1051.69

Une indemnité de Fr 40.- est allouée au Secrétaire (pour 3 ans. La recette provenant de la ristourne de la Sté. des Magistrats et fonctionnaires de l'Etat sur les primes de l'assurance caution revient au caissier. La gestion et les comptes sont approuvés à la majorité des membres présents.

Association des employés du canton de Neuchâtel.

Cette nouvelle société cherche à réunir en un seul groupement les membres de la société suisse des commerçants, les employés de Banque, la société pédagogique neuchâteloise, les membre du corps enseignant secondaire, professionnel et supérieur, les fonctionnaires de Neuchâtel de la Chaux-de-Fonds et du Locle, notre société etc. Le Comité a toujours observé une grande réserve à ce sujet et il arrive aujourd'hui devant l'assemblée générale sans faire de propositions fermes. Des sociétés en vue dans le canton n'ont pas adhéré à ce nouveau groupement, d'autres attendent de prendre une décision. Mr. Becker ne voit pas la nécessité de prendre une détermination immédiate, la chose pourrait rester à l'étude. MM. Bobillier, martin, Monnier Carrard sont négatifs. Mr. Pierre Gentil ne voudrait pas qu'on coupe court aux pourparlers, Mr. Eugène Reymond propose le renvoi. Au vote il est décidé à une grande majorité de ne pas adhérer à l'association des employés du canton de Neuchâtel, les principes de celle-ci ne se rencontrant pas avec ceux de notre société.

Affiliation à l'Employé.

Des changements sont intervenus dans l'administration de l'Employé. Sur proposition du Comité l'assemblée décide de s'abonner au journal comme par le passé.

Fixation de la cotisation.

Etant donné la situation financière actuelle de la société, le Comité propose d'abaisser la cotisation à Fr 6.- par an. Cette proposition est appuyée par le collègue Gaston Bobillier. Le collègue Derron estime la réduction trop conséquente. Au vote la proposition du Comité est acceptée.

Nomination du Comité directeur.

Aux termes des statuts, le comité en charge a exercé une activité de 3 ans. Il désire être remplacé et demande aux collègues du Val de Travers de bien vouloir accepter de présider dès maintenant aux destinées de la Société. Cette manière de voir est acceptée par toutes les voix. En qualité de doyen, Mr. O. Brügger sera chargé de réunir ses collègues du Val de Travers en vue de constituer le nouveau comité.

Nomination des vérificateurs de comptes.

Sont nommés par acclamation: MM. Carrard, Clément Girard, Maurice Luder.

Discussion générale sur des questions résultant de la profession.

Le collègue Racine recommande, autant que faire se peut l'emploi du papier et des enveloppes au format normalisé. Une discussion..... ensuite d'agissant du système de comptabilité qui est préconisé par le contrôle des communes. Le collègue Reymond s'intéressera..... lorsqu'il pourra constater le travail de toute une année..... Louis Monnier qui pratique le système trouve que la mise en..... très laborieuse. Il voudrait qu'on simplifie le livre de perception. Le collègue Girard est décidé d'ajourner sa décision..... n'est pas en mesure de donner son opinion pour le moment..... son système, Mr. Becker de même. Le collègue Emery..... du système recommandé par le contrôle des communes..... certaines difficultés en ce qui concerne le compte de..... allusion à la séance plutôt houleuse qui a eu lieu..... des communes.

Monsieur Pierre Gentil aimerait qu'à l'occasion..... la Société fasse une sortie de manière à..... à des questions d'ordre administrati..... nouveau comité.

..... manquent 4 lignes.....